le décret sur le cadre des contrôleurs est donc sorti, celui-ci ne permet pas aux agents en détachement de bénéficier à l'accès au grade de contrôleur par quota ou par examen pro

les promesses qui avaient été faites sur le passage des agents en détachement sans limitation de durée sont devenues nulles malheureusement.

il est dons de notre responsabilité de signaler à tous les agents qui souhaiteraient participer à la liste d aptitude soit par quota ou par examen professionnel et qui actuellement sont en position de mis à disposition ou en détachement sans limitation de durée qu'ils doivent demander leur intégration;

le SGPEN CGT NORD a toujours joué la transparence, et nous l'avons de nouveau vérifié lors de notre congres départemental, aujourd'hui à la vue de ces nouvelles dispositions, nous nous devons de dire aux agents qui souhaitent être promouvable ou qui souhaitent passer l examen pro qu'ils doivent impérativement intégrer

attention, la aussi verite, ce n est pas parce que ils auront intégré, que de promouvable, ils seront automatiquement promus !!

pour 2008, au niveau du quota a l' accès de contrôleur, 3 possibilités et 230 promouvables dont une trentaine du siège

le nombre de poste a l examen pro etant de 50% à celui du quota, donc 1 peut être 2 !!